



**Tourcoing**

**Hôtel de Ville**

10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD  
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE  
DFCPAJI\_D2026\_0103

**CONVENTION D'OCCUPATION DU  
DOMAINE PUBLIC  
MISE EN PLACE DE LA GUINGUETTE  
DES QUAIS**

-----  
**Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**  
-----

**Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,**

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 7 du 28 mars 2026 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 5°,

Vu l'appel à candidature organisé par la Ville et la MEL pour la mise en place d'une guinguette estival sur les Quais de Bordeaux à Tourcoing ;

Vu la candidature déposée par la société Paul Média ;

Considérant que par délégation de pouvoir qui lui a été consentie par le Conseil Municipal, Madame le Maire est habilitée à prendre toute décision concernant la conclusion ou la révision du louage de choses n'excédant pas douze ans ;

Considérant que l'occupation du domaine public est consentie pour une durée inférieure à quatre mois ;

Considérant la candidature de la Société Paul Média a été retenue au terme de l'appel à projet susvisé ;

Considérant qu'attentive au développement de l'attractivité et du dynamisme sur son territoire, la Ville de Tourcoing souhaite offrir à ses habitants la possibilité de bénéficier d'un lieu convivial et attractif par la mise en place d'une guinguette sur le site du quai de Bordeaux à Tourcoing ;

**DECIDONS**

**ARTICLE 1 :** De signer une convention pour la mise à disposition à titre précaire, temporaire et révocable du lieudit « Quai de Bordeaux » à Tourcoing, destinée à assurer la mise en place d'une activité de restauration, de vente de boissons et d'animations musicales et festives dans le cadre d'une guinguette avec la société Paul Média dont le siège est situé 207 avenue du Colysée, Quai Soubis à LAMBERSART (59130) dont le n° Siret est le 81380547000024, représentée par son Président, Stéphane BRENNE.

**ARTICLE 2** : La présente mise à disposition est conclue pour du 13 mai au 13 septembre 2026 inclus.

L'Occupant est autorisé à procéder à l'aménagement de son établissement 10 jours avant l'ouverture officielle de la guinguette, de même qu'il devra procéder au démontage et au repliement de ses installations 7 jours maximum après la fermeture.

**ARTICLE 3** : Cette mise à disposition est consentie à titre onéreux, avec perception d'une redevance globale de neuf cent vingt-sept euros et quatre centimes (927.04€). Cette somme correspond à la redevance totale pour la période d'occupation consentie. Les recettes en résultant seront inscrites au budget de la commune pour l'exercice 2026.

**ARTICLE 4** : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorerie pour information.

**ARTICLE 5** : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**ARTICLE 6** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **04 MAI 2026**

**Doriane BECUE,**  
Maire de Tourcoing,



Accusé réception en Préfecture le : **04 MAI 2026**

Publié sur le site Internet de la Ville le : **04 MAI 2026**

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI\_D2026\_103 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 04/05/2026

Objet : Décision mise à disposition - Guinguette des quais

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 04/05/2026 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI\_D2026\_0103 = D\_cision mise \_ disposition = guinguette des quais.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 [www.telino.com](http://www.telino.com)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20260504-DAJI\_D2026\_103-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 04/05/2026

